

Conditions générales de vente et d'utilisation de Kraliss.com

Applicables à compter du 10 janvier 2024

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

La société Kraliss, est une SASU au capital social de 1 500 EUR, immatriculée au RCS de Créteil, sous le numéro 829 674 712, dont le siège social est situé 35, Rue Henri Janin – 94190 Villeneuve-Saint-Georges (France).

N° de TVA intracommunautaire : FR74829674712.

Par le biais du site internet et de l'application dénommés « Kraliss », dont la société Kraliss est propriétaire et éditrice, elle propose différents services, allant du paiement électronique à la régie publicitaire.

Le site internet « Kraliss » est accessible à l'adresse : www.kraliss.com.

L'application mobile est téléchargeable via App Store pour les systèmes iOS et Play Store pour les systèmes Android, sous le même nom.

Les présentes sont consultables à tout moment, sur l'application et le site internet, depuis l'onglet « Paramètres. »

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente et d'utilisation, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

« **Agent Kraliss** » : désigne toute personne, physique ou morale, ayant conclu un accord de partenariat avec Kraliss.com, afin d'avoir le statut de point de vente et permettre aux Clients de recharger leur Porte-Monnaie en espèces et/ou de commercialiser les biens et services de KRALISS.

« **Appareil** » : désigne tout outil de télécommunication, notamment ordinateur, smartphone ou tablette, dont les caractéristiques physiques et logicielles permettent d'utiliser la Solution.

« **Application** » : désigne l'application dénommée « Kraliss », dont Kraliss.com est propriétaire et éditrice, téléchargeable *via* les Stores, par le biais de laquelle sont proposés les différents services, allant du paiement électronique à la régie publicitaire.

« **Annonces** » : désigne toute personne physique ou morale (ou son représentant) utilisant iBranta, à des fins publicitaires, dans les conditions ci-après définies.

« **Annuaire** » : désigne l'annuaire électronique mise en place par Kraliss.com, référencant des Célébrités et Professionnels, afin d'être contactés, dans les conditions ci-après définies.

« **Campagne** » : désigne toute campagne publicitaire mise en place par Kraliss.com, réalisée sous la forme d'un Questionnaire (destiné à présenter et sonder les Clients cibles sur les biens et service des Annonceurs et récupérer des informations sur lesdits Clients), ainsi que de Campagnes de conférences téléphoniques, de visioconférences et de rendez-vous physiques.

« **Campagne d'emailing** » : désigne l'envoi d'emails à la liste de contacts issue d'un Questionnaire, par l'Annonceur concerné, à des fins de prospection, de fidélisation ou simplement d'information.

« **Campagne de conférences téléphoniques** » : désigne les conférences téléphoniques mises en place par Kraliss.com, entre un Annonceur et des Clients cibles, à la suite de Questionnaires remplis par lesdits Clients ou de démarchages (téléphonique ou électronique) réalisés par Kraliss.com auprès desdits Clients, validant lesdites conférences téléphoniques, à des fins de prospection, de fidélisation ou simplement d'information. Un Greffier participe à chaque conférence téléphonique.

« **Campagne de visioconférence** » : désigne les visioconférences mises en place par Kraliss.com, entre un Annonceur et des Clients cibles, à la suite de Questionnaires remplis par lesdits Clients ou de démarchages (téléphonique ou électronique) réalisés par Kraliss.com auprès desdits Clients, validant lesdites visioconférences, à des fins de prospection, de fidélisation ou simplement d'information. Un Greffier participe à chaque visioconférence.

« **Campagne de rendez-vous physiques** » : désigne les rendez-vous mis en place par Kraliss.com, entre un Annonceur et des Clients cibles, à la suite de Questionnaires remplis par lesdits Clients ou de démarchages (téléphonique ou électronique) réalisés par Kraliss.com auprès desdits Clients, validant lesdits rendez-vous physiques, à des fins de prospection, de fidélisation ou simplement d'information.

« **Célébrités** » : désigne les Utilisateurs de la Solution, figurant dans l'annuaire mis en place par la Kraliss.com, afin d'être contacté par des Clients, dans les conditions ci-après définies.

« **Client abonné** » : désigne la personne physique ou morale ayant adhéré à la Formule Payante.

« **Client cible** » : désigne la personne ou morale participant aux Campagnes mises en place par Kraliss.com, afin d'être rémunérée, dans les conditions ci-après définies.

« **Client** » : désigne la personne physique ou morale utilisant la Solution, dans sa Formule Gratuite.

« **Client parrain** » : désigne la personne physique ou morale ayant adhéree à la Formule Payante et utilisant le système de parrainage.

« **CGU** » : désigne le présent document et ses annexes éventuelles.

« **Commerçant** » : désigne toute personne physique ou morale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant recours au service de paiement électronique proposé par Kraliss.com.

« **Contenus de la Solution** » : désigne les éléments de toute nature, publiés sur la Solution, protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle, tel que textes, images, designs, présentations, vidéos, schémas, structures, bases de données ou logiciels.

« **Formule Gratuite** » : désigne la formule donnant accès à la création d'un compte, ainsi qu'à toutes les transactions de paiement, d'encaissement, d'envoi, de réception et de demande d'argent, au parrainage, à iBranta, ainsi qu'au Service de mise en relation.

« **Formule Payante** » : désigne la formule donnant accès à certains services payants, listés sur la Solution.

« **Greffier** » : désigne toute personne physique mandatée par Kraliss.com, assistant aux conférences téléphoniques et visioconférences mises en place dans le cadre des Campagnes.

« **iBranta** » : désigne le service de régie publicitaire orientée (BtoC), proposé par Kraliss.com, par le biais de Questionnaires, ainsi que de Campagnes de conférences téléphoniques, de visioconférences et de rendez-vous physiques, dans les conditions ci-après définies.

« **Kraliss.com** » : désigne la société Kraliss, prise en sa qualité de propriétaire et d'éditeur de la Solution.

« **Kraliss** » : désigne la devise référence de Kraliss.com, dont le taux est fixé par Kraliss.com.

« **Porte-Monnaie** » : désigne le porte-monnaie électronique utilisable depuis la Solution et permettant :

- de stocker de la monnaie sous format électronique et dans plusieurs devises ;
- d'effectuer des paiements, encaissements, envois, réceptions d'argent électronique ;
- pour chaque Client cible, d'obtenir une rémunération dans la devise local de leur pays de résidence ou en Kraliss, au terme de chaque Questionnaire, Campagne de conférences téléphoniques et Campagne de visioconférence.

« **Partie(s)** » : désigne individuellement Kraliss.com ou un Utilisateur et collectivement Kraliss.com et un Utilisateur.

« **Professionnels** » : désigne les Utilisateurs de la Solution, figurant à l'Annuaire mis en place par la Kraliss.com, afin d'être contacté par d'autres professionnels, dans les conditions ci-après définies.

« **Questionnaire** » : désigne l'ensemble des questions adressées au Client cible, dans le cadre du service de régie publicitaire proposé par Kraliss.com. Pour y répondre, le Client cible est invité à prendre connaissance de la documentation proposée par l'Annonceur.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale, disposant d'un compte sur la Solution, afin de l'utiliser en qualité d'Annonceur, Client, Client abonné, Client cible, Commerçant, Célébrité ou Professionnel.

« **Service de paiement** » : désigne la mise à disposition du Porte-Monnaie par Kraliss.com au profit des personnes physiques ou morales disposant d'un compte sur la Solution.

« **Service de mise en relation BtoB** » : désigne le service de mise en relation entre Professionnels ou entre un Client et une Célébrité, *via* la consultation d'un annuaire et la mise en place de conférences téléphoniques et/ou visioconférences, proposé par Kraliss.com, dans les conditions ci-après définies.

« **Site** » : désigne le site internet accessible à l'URL www.kraliss.com, ainsi que les sous-sites, sites miroirs, portails et variations d'URL y afférant.

« **Solution** » : désigne le Site et/ou l'Application.

« **Sous-compte** » : désigne tout sous-compte rattaché au compte d'un Titulaire et utilisé par :

- une personne physique mineure, âgée d'au moins 12 ans, désignée par le Titulaire en qualité sous-titulaire et ayant accès à la Solution ;
- une personne majeure et opérant des transactions financières au nom et pour le compte d'une entreprise et ayant accès à la Solution.

« **Store** » : désigne les plateformes notamment éditées par Apple Computer ou Google et permettant aux éditeurs de mettre leurs applications à disposition du public en ligne et aux utilisateurs intéressés de les télécharger.

« **Titulaire** » : désigne toute personne physique, majeure et capable agissant pour son compte, ayant souscrit aux présentes et disposant d'un compte sur la Solution.

ARTICLE 3. MENTIONS LEGALES

Le Site et l'Application sont éditées par la société Kraliss, SASU au capital social de 1 500 EUR, immatriculée au RCS de Créteil, sous le numéro 829 674 712, dont le siège social est situé 35, Rue Henri Janin – 94190 Villeneuve-Saint-Georges (France).

N° de TVA intracommunautaire : FR74829674712.

Le directeur de la publication et le responsable de la rédaction est M. Alassane Tall.

Le Site est hébergé par la société OVH, dont le siège social est situé 2, rue Kellermann – BP 80157, 59053 Roubaix Cedex 1.

L'Application est hébergée par les Stores.

Téléphone : +338 20 69 87 65

ARTICLE 4. OBJET

Les présentes CGU ont notamment pour objet de détailler leur champ d'application, ainsi que les conditions de leur acceptation.

Elles décrivent également : (i) de manière non exhaustive le Service de paiement, iBranta, le Service de mise en relation et les différentes Formules proposés par la Société ; (ii) les conditions d'ouverture de comptes par les Utilisateurs sur la Solution, ainsi que leurs engagements ; (iii) les conditions de leur connexion au Service de paiement, ainsi qu'à iBranta et au Service de mise en relation ; (iv) les modalités de souscription aux différentes Formules ; (v) les modalités de paiement.

Elles traitent également de la limitation de responsabilité de la Société.

Elles définissent enfin les droits et obligations respectifs des Parties à ce titre.

ARTICLE 5. CHAMP D'APPLICATION ET CONDITIONS D'ACCEPTATION

Les présentes CGU s'appliquent de plein droit aux relations contractuelles entre les Parties.

Toute utilisation de la Solution, implique l'adhésion préalable expresse et sans réserve des Utilisateurs aux présentes CGU, lesquelles prévalent sur toutes autres conditions, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

La simple connexion à la Solution, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'intermédiaire d'un robot ou d'un navigateur, emportera acceptation pleine et entière des présentes.

Lors de la création d'un compte sur la Solution, cette acceptation sera confirmée par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « *En m'inscrivant, j'accepte les Conditions générales d'utilisations* ». L'Utilisateur reconnaît du même fait en avoir pris pleinement connaissance et les accepter sans restriction.

Le fait de cocher la case susvisée sera réputé avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part de l'Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique de Kraliss.com et, sauf pour lui d'apporter preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige.

L'adhésion à la Formule Payante permet au Client abonné d'utiliser iBranta et le Service de mise en relation, le fait de cocher la case susvisée lors de la création d'un compte sur la Solution, engendre par la même occasion l'acceptation des conditions relatives à iBranta et au Service de mise en relation.

L'acceptation des présentes suppose de la part des Utilisateurs qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela, ou à défaut qu'ils en aient l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur s'ils sont incapables, de leur représentant légal s'ils sont mineurs, ou encore qu'ils soient titulaires d'un mandat s'ils agissent pour le compte d'une personne morale.

ARTICLE 6. LES DIFFERENTES FORMULES, LE SERVICE DE PAIEMENT, IBRANTA ET LE SERVICE DE MISE EN RELATION

6.1. Les différentes Formules

La Solution est accessible par le biais de deux formules distinctes :

- la Formule Payante ;
- la Formule Gratuite.

La Formule Gratuite permet notamment la création d'un compte-sur la Solution, ainsi que l'accès qu'à toutes les transactions de paiement, d'encaissement, d'envoi, de réception et de demande d'argent, au parrainage, au service iBranta et au Service de mise en relation.

La Formule Payante donne accès à certains services payants, listés sur la Solution, ainsi qu'aux services de la Formule Gratuite. La Formule Payante est accessible par le biais d'un abonnement mensuel ou annuel, dont les tarifs sont disponibles dans les présentes conditions et sur la Solution.

6.2. Le Service de paiement

Le Service de paiement proposé par Kraliss.com est matérialisé par des transactions représentées par des flux électroniques cryptés transitant à travers internet et n'ont aucune interaction avec les réseaux bancaires ou quelconques moyens de paiements traditionnels.

6.2.1. Edition d'un numéro de Porte-Monnaie

Tout Utilisateur qui dispose d'un compte sur la Solution, se verra attribuer automatiquement un numéro de Porte-Monnaie.

Ce numéro de Porte-Monnaie de type alphanumérique sera unique à chaque Utilisateur.

La fonction de ce numéro sera :

- De pouvoir identifier et tracer toutes les transactions d'un Utilisateur ;
- De pouvoir communiquer son numéro de Porte-Monnaie pour valider des paiements ou des réceptions d'argent.

6.2.2. Devises

6.2.2.1. Accès à plusieurs devises

Le Service de paiement accessible sur la Solution peut être réalisé en plusieurs devises.

Lors de son inscription sur la Solution, l'Utilisateur devra choisir son pays de résidence ce qui va automatiquement déterminer la devise par défaut de son compte. Cette devise pourra, cependant, être modifiée à tout moment sous réserve que l'Utilisateur envoie à Kraliss.com les documents justificatifs qu'il vit de façon permanente dans un des pays de la nouvelle devise souhaitée.

6.2.2.2. Le Kraliss

Le Kraliss a une valeur strictement égale à celle de l'Euro, ceci afin que les Utilisateurs disposent d'une monnaie électronique adossée à une monnaie réelle et stable.

Le Kraliss sera ainsi une monnaie de repère et de référence pour les Utilisateurs. Elle sera convertible dans toutes les devises.

Ainsi, pour toute transaction, les montants pourront être saisis :

- soit dans une des devises mondiales disponibles.
- soit en Kraliss.

6.2.2.3. Taux de change

Afin d'être en phase avec la réalité des marchés financiers, les taux de change de Kraliss.com pour les transactions entre 2 devises différentes seront les taux de change journaliers interbancaires.

Ces taux de change ont une valeur fixe sur 24 heures et cette valeur fixe sera mise à jour une fois par jour.

6.2.3. Paiement et encaissement

6.2.3.1. Paiement

Le paiement est l'action pour un Client abonné, de verser de l'argent depuis son Porte-Monnaie vers le Porte-Monnaie d'un autre Client en sa présence physique.

6.2.3.2. Encaissement

L'encaissement est l'action pour un Client d'encaisser de l'argent sur son Porte-Monnaie depuis le Porte-Monnaie d'un Client abonné en sa présence physique.

6.2.3.3. Étapes

Le Client souhaitant encaisser de l'argent initie la transaction en cliquant sur le bouton « ENCAISSER » de la Solution. Il saisit alors dans la devise de son choix, le montant qu'il souhaite encaisser et valide ce montant.

Un QR code associé au montant saisi s'affichera sur l'écran de la Solution.

Le Client abonné (payeur) clique sur le bouton « PAYER » de la Solution, puis scanne le QR code s'affichant sur l'appareil de l'autre Client (encaisseur).

Le montant de la transaction transite du Porte-Monnaie du Client payeur vers le Porte-Monnaie du Client encaisseur.

Un message récapitulatif s'affiche sur les deux appareils et récapitulant :

- la confirmation et les détails de la transaction ;
- l'identité des auteurs de la transaction.

6.2.4. Envoyer de l'argent

Il s'agit de l'action pour un Client abonné, de cliquer sur l'onglet « ENVOYER DE L'ARGENT » de la Solution, de sélectionner une devise, de saisir un montant à envoyer, de saisir soit :

- le numéro de Porte-Monnaie du destinataire des fonds
- l'adresse e-mail du destinataire.

Puis de valider l'envoi.

6.2.5. Recevoir de l'argent

Il s'agit de l'action pour un Client de recevoir de l'argent sur son Porte-Monnaie en provenance d'un Client abonné ayant effectué les étapes d'envoi d'argent. Le Client reçoit une notification sur son appareil et par email.

6.2.6. Demander de l'argent

Il s'agit de l'action pour un Client de demander de l'argent à un autre Client.

Le Client demandeur se rend sur l'onglet « DEMANDER DE L'ARGENT » de la Solution, saisit le montant à demander, et saisi soit :

- le numéro de Porte-Monnaie du Client à qui il demande de l'argent.
- l'adresse e-mail du Client à qui il demande de l'argent.

Puis de valider la demande.

Le Client destinataire reçoit une notification, spécifiant qu'un Client lui demande de l'argent, et a le choix de :

- Valider la notification, dans ce cas un envoi d'argent est automatiquement opéré de son compte vers celui du demandeur d'argent.
- Refuser et dans ce cas le demandeur de l'argent recevra une notification de refus.

6.2.7. Numéro de transaction

A chaque transaction sera associé un identifiant unique, composé de chiffre et/ou de lettre.

Sa fonction sera :

- De tracer tout type de transaction ;
- D'éditer des informations détaillées entre les 2 Clients lors d'une transaction à partir de ses numéros de transaction.

6.2.8. Chargement du Porte-Monnaie

Les Clients pourront recharger leur Porte-Monnaie de trois manières :

6.2.8.1. Par carte bancaire

Dans cette hypothèse, le rechargement se fait en ligne, sur la Solution.

Si un Client souhaite recharger son Porte-Monnaie par carte bancaire, le Service lui sera facturé lors de sa recharge et en fonction du montant de ladite recharge. Le prix du Service sera affiché sur la Solution et au moment de la transaction.

6.2.8.2.Par virement bancaire

Dans cette hypothèse, le Client fera un virement bancaire sur le numéro de compte bancaire affiché sur la Solution au moment de la transaction. Le Service lui sera facturé lors de sa recharge et en fonction du montant de ladite recharge. Le prix du Service sera affiché sur la Solution et au moment de la transaction.

6.2.8.3.En espèces

Dans cette hypothèse, le rechargement se fait physiquement auprès d'un Agent Kraliss. Une carte de rechargement à gratter sera remise au Client en échange de son paiement en espèce.

6.2.9. Retraits

6.2.9.1.Définition

Il s'agit des flux permettant au Client de virer tout ou partie du solde disponible de son Porte-Monnaie électronique vers son compte bancaire. En France les retraits en espèce sont indisponibles.

En fonction des pays, les retraits peuvent se faire soit par virement bancaire soit en espèce.

6.2.9.2.Prix

Les retraits sont gratuits vers les comptes bancaires en Euros. Des frais variables, dont le détail sera affiché sur la Solution au moment de la transaction, seront appliqués pour les retraits vers les comptes bancaires dans une devise autre que l'Euro.

6.2.9.3.Limites

Les Clients particuliers et entreprises pourront effectuer des retraits sans limite tant sur le nombre que sur le montant des retraits.

6.2.9.4.Délais

Kraliss.com ne garantit en aucun cas les délais de réception des fonds. En effet, ces derniers varient en fonction du temps de traitement de l'établissement bancaire du Client.

6.2.10. Parrainage

Le système de parrainage est disponible pour tous les Clients.

Le Client parrain sera rémunéré d'une somme dont le montant est indiqué sur la Solution.

Le Client parrain possèdera une interface de connexion où il pourra ajouter ses Clients filleuls et consulter la liste de ses filleuls.

Les Clients filleuls devront valider la demande de parrainage reçue sur leur compte pour que le parrainage soit validé.

Un Client parrain peut avoir plusieurs filleuls, mais un filleul n'aura toujours qu'un seul parrain.

La durée de la période de parrainage est d'un an, renouvelable uniquement sur décision de la direction de Kraliss.com.

Les gains cumulés par le Client parrain seront reversés automatiquement sur son Porte-Monnaie selon les délais annoncés sur la Solution.

6.2.11. Sécurité

6.2.10.1. Distributeur de monnaie électronique et de cartes bancaires.

L'activité de Kraliss.com est régie par les règles bancaires européennes appliquées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de Grèce. Ainsi, les Clients sont informés que la société VIVA PAYMENTS détient les comptes de cantonnement et contrôle les flux traités par Kraliss.com.

Kraliss.com est déclarée auprès de VIVA PAYMENTS comme distributeur de cartes bancaires et de monnaie électronique.

VIVA PAYMENT SERVICES SINGLE MEMBER S.A. (Viva Payments) est une institution de monnaie électronique agréée par la Banque de Grèce pour la mise à disposition de services de paiement au sein de l'EEE et au Royaume-Uni.

Code d'enregistrement : 997671771.

Cet agrément lui permet d'effectuer à titre habituel avec toutes personnes physiques ou morales tant en France qu'à l'étranger et conformément à l'agrément qu'elle a reçu, toutes opérations de gestion de moyen de paiement, en particulier de compte de paiement et plus particulièrement, d'assurer l'émission et le contrôle de la circulation des montants monétaires liés au fonctionnement des comptes de paiement.

6.2.10.2. Tarifs et seuils de transaction

Les Clients souhaitant récupérer les fonds disponibles dans leur **Porte-Monnaie** pourront en faire la demande directement depuis la Solution.

Les récupérations de fonds, à la demande des Clients sont :

- Effectuées par virements bancaires qui sont exécutés par VIVA PAYMENTS.
- Facturées un (1) € aux Clients.

6.2.10.3. Risques

Le Client supporte seul les risques de fraude ou d'impayés. A ce titre, tous frais liés à un éventuel rejet de paiement demeurent à sa charge.

Le cas échéant, le Client se verra imputé tous les frais indiqués dans les conditions générales de VIVA PAYMENTS relatif au Porte-Monnaie inactif, à la clôture et/ou résiliation de compte et autres frais listés dans leurs conditions générales.

6.2.10.4. Blocage du Porte-Monnaie et gestion des litiges

Toutes connexions sur la Solution se font avec un code de sécurité à 4 chiffres personnalisable par les Clients ou bien avec l'authentification par empreinte digitale. Par ailleurs, toutes les transactions font l'objet d'un envoi d'un email récapitulatif des détails de la transaction doublé d'une notification sur la Solution.

Une saisie de trois mots de passes erronés bloquera automatiquement le Porte-Monnaie du Client. Ce dernier devra tout simplement utiliser l'onglet « MOT DE PASSE » de la Solution pour créer un nouveau mot de passe et réactiver son Porte-Monnaie.

De même, en cas d'utilisation frauduleuse, le Client pourra d'un simple clic depuis l'onglet « MOT DE PASSE », bloquer son compte en réinitialisant son mot de passe.

Une copie du dépôt de plainte de la part du Client ayant subi le préjudice permettra à Kraliss.com de geler les fonds du destinataire ayant bénéficié des fonds illégitimes et de les restituer à la victime si la fraude est avérée.

6.2.10.5. Sort du compte en cas de décès

Le décès du Client met fin au contrat conclu entre ce dernier Kraliss.com, dès que celui-ci est porté à la connaissance de Kraliss.com. Les opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession pour les honorer, considérées comme n'ayant pas été autorisées.

Le compte du Client est maintenu ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et Kraliss.com assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

6.2.10.6. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

En application des dispositions des articles L.561-2 et suivants du Code monétaire et financier, relatifs à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, le partenaire bancaire en sa qualité d'établissement bancaire et Kraliss.com en tant qu'agent PSP, sont tenus à certaines obligations.

Ils doivent notamment réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification du Client et du bénéficiaire effectif. Ils doivent en outre, s'informer auprès du Client de toute relation d'affaire ou opération à l'origine ou objet de l'opération et de la destination des fonds.

Le Client s'engage à accomplir toute diligence nécessaire pour permettre à Kraliss.com et au partenaire bancaire d'effectuer un examen approfondi des opérations, à les informer de toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à leur fournir tout document ou information requis.

Le Client reconnaît que Kraliss.com et le partenaire bancaire peuvent être amenés à mettre en place des systèmes de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.

Le Client reconnaît que Kraliss.com ou le partenaire bancaire peuvent mettre un terme ou reporter à tout moment l'ouverture d'un compte ou l'exécution d'une opération en l'absence d'éléments suffisants sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une opération réalisée dans le cadre des présentes peut faire l'objet d'un signalement à la cellule de renseignement financier nationale (TRACFIN).

Ainsi, aucune poursuite fondée sur les articles 226-13 et 226-14 du code pénal et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre Kraliss.com ou le partenaire bancaire, leurs dirigeants ou leurs préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations mentionnées aux articles L 561-15 et suivants du Code monétaire et financier.

6.3. Service iBranta

6.3.1 Pour les Annonceurs

Les Annonceurs devront utiliser le formulaire de devis en ligne ou contacter Kraliss.com par mail ou téléphone afin de réaliser des Campagnes.

Cette demande doit nécessairement inclure le nombre de Clients cibles souhaités.

Kraliss.com s'engage à répondre aux Annonceurs dans les meilleurs délais, dès réception de la demande de devis, afin d'exposer la tarification proposée à l'Annonceur pour le nombre de Clients cibles désirés.

Dès validation du paiement du devis, un commercial de Kraliss.com s'engage à prendre contact – par tout moyen – avec l'Annonceur, dans les meilleurs délais, afin de procéder à la réalisation de la Campagne.

Le commercial Kraliss.com et l'Annonceur conviennent ensemble :

- d'une date de publication et de fin de validité du Questionnaire, ainsi qu'une date de début et de fin de la Campagne de conférences téléphoniques, de visioconférences et/ou de rendez-vous physiques découlant du Questionnaire ou pas le cas ;
- d'une date de début et de fin de la Campagne de conférences téléphoniques, de visioconférences et/ou de rendez-vous physiques découlant du Questionnaire ou pas.

Dans les meilleurs délais à compter de la date de fin de publication de la Campagne, Kraliss.com procède au comptage des Clients cibles ayant respecté les conditions de rémunération de la Campagne concerné (fourniture d'au moins une de leur coordonnées pour les Questionnaires ; écoute/échange d'au moins 2 minutes pour les Campagnes de conférences téléphoniques ; écoute/échange d'au moins 5 minutes pour les Campagnes de visioconférences ; participation réelle au rendez-vous physiques et remise du code de paiement à 4 chiffres).

Le Client n'est pas obligé d'acheter les biens ou services qui lui sont présentés. Il a juste une obligation de présence.

Pour chaque Campagne, en fonction de la prestation choisi par l'Annonceur, Kraliss.com :

- communique dans la Solution sur le compte de l'Annonceur, les coordonnées desdits Clients cibles, que l'Annonceur s'engage à contacter en respectant les présentes ;
- prend en charge la mise en place des Campagnes de conférences téléphoniques, de visioconférences et/ou de rendez-vous physiques et leur adresse une facture récapitulant les actions effectuées.

Si l'Annonceur relance plusieurs fois la même Campagne ou bien des campagnes similaires et que le même Client cible est visé par ces Campagnes similaires, ce dernier accepte d'être démarché, au moins une fois par le même Annonceur, chaque fois qu'il aura communiqué une de ses coordonnées à la fin de tout Questionnaire et ce même si le Client clique sur le lien « *se désinscrire / Unsubscribe* » disponible dans les mails marketings envoyés par l'Annonceur après chaque Campagne.

Dans ce cas, l'Annonceur devra spécifier dans ses Campagnes d'emailing, qu'il s'agit d'un contact suite d'une Campagne où le destinataire y a communiqué ses coordonnées de contact.

Il devra préciser dans l'objet ou le corps du mail la référence de la Campagne publicitaire pour lever toute ambiguïté.

Le Client cible dispose du délai indiqué pour participer à la Campagne (fourniture d'au moins une de ses coordonnées pour les Questionnaires ; écoute/échange d'au moins 2 minutes pour les Campagnes de conférences téléphoniques ; écoute/échange d'au moins 5 minutes pour les Campagnes de visioconférences ; participation réelle au rendez-vous physiques et remise du code de paiement à 4 chiffres). À défaut, il sera considéré comme Client cible non converti et ne sera pas rémunéré.

Dans les meilleurs délais à compter de la date de fin de publication de la Campagne, Kraliss.com procède au comptage des Clients cibles non convertis et procèdera au remboursement correspondant sur le Porte-Monnaie de l'Annonceur ou bien par virement bancaire.

L'Annonceur peut décider, à tout moment, de suspendre ses campagnes en cours et désactiver iBranta.

L'Annonceur peut réactiver, à tout moment, iBranta.

Dans le cas où un Client cible serait à nouveau contacté par l'Annonceur pour la même Campagne, après avoir réalisé les démarches permettant de ne plus être contacté, l'Annonceur sera passible des sanctions pénales prévues aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal.

6.3.2 Pour les Clients cibles

Chaque Client est assimilé à un Client cible.

Le statut Client cible permet de répondre aux Campagnes relatives aux produits et/ou services commercialisés par les Annonceurs.

Ces Campagnes sont mises en place par Kraliss.com, au nom et/ou pour le compte des Annonceurs.

A la fin de chaque Questionnaire, le Client cible a la possibilité de communiquer au moins une de ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique), afin que l'Annonceur puisse le démarcher ou répondre à ses questions.

Lorsque le Client cible accepte de communiquer au moins une de ses coordonnées à la fin d'un Questionnaire, dans les champs prévus à cet effet :

- il recevra une rémunération, dont le montant lui sera communiqué avant chaque Questionnaire, directement sur son compte sur la Solution ou bien par virement bancaire ;
- il accepte d'être démarché par l'Annonceur à l'origine du Questionnaire.

Lorsque le Client cible accepte de participer à une Campagne de conférences téléphoniques, de visioconférences ou de rendez-vous physiques, à la suite d'un Questionnaire ou d'un démarchage (téléphonique ou électronique) réalisé par Kraliss.com, il sera rémunéré, si et seulement s'il participe à la Campagne correspondante dans les délais impartis et :

- écoute/échange au moins 2 minutes pour les Campagnes de conférences téléphoniques ;
- écoute/échange au moins 5 minutes pour les Campagnes de visioconférences ;
- participe réellement au rendez-vous physique et récupère le code de paiement à 4 chiffres.

Le Client n'est pas obligé d'acheter les biens ou services qui lui sont présentés. Il a juste une obligation de présence.

Si l'Annonceur relance plusieurs fois la même campagne ou bien des campagnes similaires et que le même Client cible est visé par ces campagnes similaires, ce dernier accepte d'être démarché par le même Annonceur ou son représentant chaque fois qu'il aura communiqué une de ses coordonnées à la fin de chaque Campagne et ce même si le Client cible clique sur le lien « *se désinscrire / Unsubscribe* » disponible dans les mails marketings envoyés par l'Annonceur après chaque Campagne.

Dans ce cas, l'Annonceur devra spécifier dans ses Campagnes d'emailing, qu'il s'agit d'un contact suite d'une Campagne, où le destinataire y a renseigné ses coordonnées de contact. Il devra préciser dans l'objet ou le corps du mail la référence de la Campagne publicitaire pour lever toute ambiguïté.

Si le Client cible ne respecte pas les conditions propres à chaque Campagne pour être rémunéré, il sera considéré comme Client cible non converti et ne sera *de facto* pas rémunéré.

Afin de ne plus recevoir de sollicitations de Campagnes, ni la documentation afférente aux Annonceurs, le Client cible peut décider de suspendre son utilisation d'iBranta. Depuis la Solution, le Client cible est invité à désactiver la notification. Cette désactivation est immédiate et sans répercussion sur les Campagnes déjà effectuées, ni sur une éventuelle réactivation future d'iBranta par le Client.

Dans le cas où le Client serait à nouveau contacté par l'Annonceur pour la même Campagne, après avoir réalisé les démarches permettant de ne plus être contacté, l'Annonceur sera passible des sanctions pénales prévues aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal.

6.4. Service de mise en relation

Le Service de mise en relation mis en place par Kraliss.com, permet :

- aux Célébrités référencées sur l'Annuaire, d'être rémunérées à chaque visioconférence de 5 minutes, avec leurs fans (ayant nécessairement le statut de Clients) ;
- aux Professionnels référencés sur l'Annuaire, d'être rémunérés pour un appel téléphonique/une visioconférence de 5 minutes minimum, avec un autre professionnel souhaitant notamment lui vendre ses biens et/ou services (ayant nécessairement le statut de Client).







Le Professionnel démarché n'est pas obligé d'acheter les biens ou services qui lui sont présentés. Il a juste une obligation de présence.

Les mises en relation sont effectuées par un système de réservation de créneaux d'appels téléphoniques et/ou de visioconférences, dans les conditions suivantes :

- chaque Célébrité ou Professionnel souhaitant bénéficier des appels et/ou visioconférences rémunérés, sollicite auprès de Kraliss.com son référencement à l'Annuaire et indique ses horaires de disponibilité ;
- le Client, souhaitant contacter une Célébrité ou un Professionnel, initie la demande d'appel/de visioconférence, *via* l'Annuaire (lequel mentionne notamment lesdits horaires de disponibilité, ainsi que le tarif de la Célébrité/du Professionnel concernée/concerné ou encore leur notation) ;
- dès validation d'une horaire de disponibilité, le Client est débité sur son Porte-Monnaie, du tarif correspondant. Ce montant est viré sur un compte d'attente mis en place par Kraliss.com ;
- l'ensemble des parties prenantes recevront un email contenant une invitation, incluant un rappel quelques minutes avant la tenue de l'appel téléphonique/de la visioconférence.

Le Greffier assistant passivement aux appels téléphoniques et aux visioconférences, notera les Clients. Par ailleurs, à la fin de chaque appel/visioconférence, le Greffier demande au Client de ne pas raccrocher afin de noter verbalement sur 5, la Célébrité ou le Professionnel, avec qui l'échange vient d'avoir lieu.

Le tableau système de notation mis en place par Kraliss.com est de la forme suivante :

	Afficher ici automatiquement le nom et prénom du Client	Afficher ici automatiquement le nom et prénom de la Célébrité ou du Professionnel
	(Mettre 1 note de 0 à 5 étoiles, aucune étoile étant la pire note et 5 étoiles étant la meilleure note)	(Mettre 1 note de 0 à 5 étoiles, aucune étoile étant la pire note et 5 étoiles étant la meilleure note)
La Célébrité/le Professionnel a été attentive/attentif		
La Célébrité/le Professionnel a fait preuve de dynamisme		
La Célébrité/le Professionnel a eu un discours de qualité		

Lorsque la case « L'INTERLOCUTEUR A ETE IMPOLI » est sélectionnée, ledit interlocuteur est susceptible de ne plus pouvoir utiliser le Service de mise en relation.

Par ailleurs, si c'est la Célébrité/le Professionnel qui a été impolie/impoli, elle/il ne sera pas rémunérée/rémunéré et le Client sera remboursé directement sur son Porte-Monnaie, du montant préalablement débité.

Enfin, si l'appel/la visioconférence s'est déroulé/déroulée sans qu'aucun interlocuteur ne soit déclaré impoli, le Greffier valide l'appel/la visioconférence (en suivant la procédure prévue à cet effet sur la Solution) et le montant déposé sur le compte d'attente précité est réparti de la façon suivante :

- 80% reversés sur le Porte-Monnaie de la Célébrité/du Professionnel ;
- 20% conservés par Kraliss.com à titre de rémunération pour le Service de mise en relation.
- Entre 1 et 5 euros à titre de rémunération pour le Greffier.

ARTICLE 7. ACCES A LA SOLUTION, AU SERVICE DE PAIEMENT, A IBRANTA ET AU SERVICE DE MISE EN RELATION

7.1. Téléchargement et installation de l'Application

Le Client peut télécharger l'Application sur le Store. Il doit la sélectionner sur le Store et cliquer sur le bouton prévu à cet effet. Le processus de commande sur le Store est régi par les conditions générales du Store concerné.

7.2. Qui peut utiliser la Solution ?

Un Client déclare :

- Être âgé de plus de 18 ans et être juridiquement capable.
- Être résident fiscal d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Disposer d'un téléphone mobile personnel.
- Pouvoir et savoir se connecter à Internet.
- Être frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire, ni d'aucune incapacité.
- Que toutes les informations fournies, lors de la création du compte, sont sincères, exactes et à jour et que son représentant informera kraliss.com de tout changement de ces informations.
- Disposer d'un original de pièce d'identité (Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour) en cours de validité d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Disposer d'une adresse postale valide sur le territoire d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Fournir tous les documents décrits dans le compte en vue d'authentifier son compte.
- Avoir pris connaissance, avoir accepté et respecter les conditions générales d'utilisation.

7.3. Qui peut utiliser les Sous-comptes ?

Un Client particulier peut créer un Sous-compte afin d'en confier l'usage à l'un des membres de sa famille, âgé d'au moins 12 ans, rattaché au foyer du Titulaire et remplissant les conditions ci-dessous :

- Qu'il soit âgé d'au moins 12 ans et utilise la Solution en accord et sous la supervision de son représentant légal (désigné comme le Titulaire).
- Qu'il n'est frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire, ni d'aucune incapacité.
- Que toutes les informations fournies lors de la création du compte par son représentant sont sincères, exactes et à jour et que son représentant informera kraliss.com de tout changement de ces informations.
- Qu'il agit pour son compte et dans son intérêt propre.
- Être résident fiscal d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Disposer d'un téléphone mobile personnel.
- Pouvoir et savoir se connecter à Internet.
- Disposer d'une adresse postale valide sur le territoire d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Avoir pris connaissance, avoir accepté et respecter les CGU de kraliss.com.

Lorsque le Titulaire d'un compte ouvre un Sous-compte pour un membre de sa famille âgé d'au moins 12 ans, Kraliss.com se réserve le droit de lui demander à tout moment :

- Une pièce d'identité recto-verso pour l'utilisateur du Sous-compte.
- Un justificatif de domicile.
- Livret de famille, une pièce d'identité, copie intégrale d'acte de naissance et tous autres documents pouvant prouver le lien de parenté entre le mineur utilisateur du Sous-compte et le Titulaire du compte auquel est rattaché le Sous-compte.
- Une attestation du Titulaire représentant légal, rédigée sur papier libre, datée et signée précisant que le mineur (utilisateur du Sous-compte) agit sous la supervision du Titulaire et avec son accord.

La Solution ne permet d'avoir qu'un seul compte pour l'ensemble des Sous-comptes d'un même foyer. Toute tentative d'inscriptions multiples pourra conduire kraliss.com à cesser toute relation avec le Titulaire.

Une entreprise peut créer un Sous-compte afin d'en confier l'usage à l'un de ses collaborateurs remplissant les conditions ci-dessous :

- Qu'il ait plus de 18 ans.
- Qu'il n'est frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire, ni d'aucune incapacité.
- Que toutes les informations, fournies lors de la création du compte par son représentant, sont sincères, exactes, à jour et que son représentant informera kraliss.com de tout changement de ces informations.
- Qu'il agit pour le compte et dans l'intérêt de l'entreprise et non dans son intérêt propre.
- Être résident fiscal d'au moins un pays membre de l'Union Européenne.
- Disposer d'un téléphone mobile personnel.
- Pouvoir et savoir se connecter à Internet.
- Avoir pris connaissance, avoir accepté et respecter les CGU de kraliss.com.

Lorsque le Titulaire d'un compte ouvre un Sous-compte pour un collaborateur de son entreprise, k-Kraliss.com se réserve le droit de lui demander à tout moment tous types de documents permettant de vérifier la relation d'affaire entre le collaborateur (utilisateur du Sous-compte) et le Titulaire du compte auquel est rattaché le Sous-compte.

Le Titulaire aura l'entière responsabilité des transactions effectuées avec les Sous-comptes rattachés à leur compte.

En aucun cas la responsabilité de Kraliss.com ne pourra être engagée sur les transactions et usages réalisés par les Sous-comptes.

7.4. Création d'un compte, accès à la Solution et aux différents services

La création d'un compte est un préalable indispensable à toute utilisation de la Solution et de ses différents services (Services de paiement, iBranta et Service de mise en relation).

A cette fin, le Client sera invité à fournir un certain nombre d'informations personnelles.

Certaines de ces informations sont réputées indispensables à la création d'un compte.

Le refus par un Client de fournir lesdites informations aura pour effet d'empêcher la création du compte ainsi que, incidemment, l'utilisation des différents services.

Lors de la création de son compte, le Client est invité à personnaliser son mot de passe. Ce mot de passe constitue la garantie de la confidentialité des informations contenues dans son compte. Le Client s'interdit donc de le transmettre ou de le communiquer à un tiers. A défaut, Kraliss.com ne pourra être tenue pour responsable des accès non autorisés à son compte du Client sur la Solution, ainsi qu'à son Porte-Monnaie.

Le Client s'engage à procéder à une vérification régulière des données qui le concernent et à procéder en ligne, depuis son compte, aux actualisations et modifications nécessaires.

Au travers de son compte sur la Solution, le Client peut ainsi accéder : (i) à son Porte-Monnaie, afin notamment de consulter et de suivre toutes ses transactions et d'accéder au Service de paiement ; (ii) à iBranta ; (iii) au système de parrainage ; (iv) au Service de mise en relation.

7.5. Gestion de compte

Les pages relatives aux comptes sont librement imprimables par le titulaire du compte en question, mais ne constituent nullement une preuve admissible par un tribunal. Elles n'ont qu'un caractère informatif destiné à assurer une gestion efficace de ses commandes par le Client.

Kraliss.com s'engage à conserver de façon sécurisée tous les éléments contractuels dont la conservation est requise par la loi ou la réglementation en vigueur.

7.6. Suppression de compte

Kraliss.com se réserve le droit de supprimer le compte de tout Client qui contrevient aux présentes conditions générales, notamment lorsque le Client fournit des informations inexactes, incomplètes, mensongères ou frauduleuses, ainsi que lorsque le compte d'un Client est inactif depuis au moins une année.

Ladite suppression ne sera pas susceptible de constituer une faute de Kraliss.com ou un dommage pour le Client exclu, qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Cette exclusion est sans préjudice de la possibilité, pour Kraliss.com, d'entreprendre des poursuites d'ordre judiciaire à l'encontre du Client, lorsque les faits l'auront justifié.

ARTICLE 8. PRIX - PAIEMENT

8.1. Formule Payante

8.1.1. Prix

Le prix de la Formule Payante est indiqué sur la Solution.

Il peut être modifié, à tout moment par Kraliss.com.

Il s'agit d'un prix entendu dans la devise du client, toutes taxes comprises.

8.1.2 Paiement

Le Client peut effectuer son règlement par carte bancaire. Les paiements par carte bancaire se font au moyen de transactions sécurisées fournies par un prestataire externe à KRALISS.

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, Kraliss.com n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du Client. Le paiement est effectué directement entre les mains de l'établissement bancaire.

En cas de paiement par mandat, chèque ou virement bancaire, les délais de livraison ne commencent à courir qu'à compter de la date de l'encaissement du paiement par Kraliss.com.

8.1.3. Facturation

Kraliss.com adressera ou mettra à disposition du Client une facture par voie électronique après chaque paiement. Le Client accepte expressément de recevoir les factures par voie électronique.

8.1.4. Défaut de paiement

Les dates de paiement convenues ne peuvent être retardées sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité des sommes dues en principal.

En outre, tout retard de paiement aura pour conséquence la facturation au Client défailtant de frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues quels que soient les délais convenus, majorées d'une indemnité de 20 % du montant à titre de clause pénale, ainsi que la possibilité de résilier le contrat unilatéralement au tort du Client.

La présente clause s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 1152 du code civil permettant au juge de réduire l'indemnité si le juge estime qu'elle est excessive.

Le Client ayant adhéré à la Formule Payante n'honorant pas le paiement de son abonnement sera basculé automatiquement et dès le jour suivant la mensualité impayée, vers la Formule Gratuite.

8.2. iBranta

8.2.1. Pour les Clients cibles

Tout Client a accès à iBranta.

Le Client cible est informé du montant de la rémunération proposée par Kraliss.com, dès réception de la Campagne sur son compte.

La rémunération proposée au Client cible est fixée selon la durée, la complexité et l'ampleur de la Campagne proposé par l'Annonceur.

Après la validation de la Campagne, Kraliss.com s'engage à créditer le Porte-Monnaie du Client, dans les meilleurs délais.

Les Clients cibles sont rémunérés et une écriture comptable relative à la rémunération apparaîtra sur l'historique de leur transaction.

8.2.2. Pour les Annonceurs

iBranta est payant pour les Annonceurs.

Plus précisément, les prix des Campagnes sont indiqués au devis de Kraliss.com et sont déterminés en fonction du type de Campagne et d'un nombre de Clients cibles.

Les prix sont mentionnés en euros, H.T. et T.T.C. Il s'agit de prix définitifs et non révisables, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Les prix sont payés intégralement avant le démarrage de toute Campagne, directement *via* le Porte-Monnaie de l'Annonceur (sans ce règlement préalable Kraliss.com ne débutera pas la Campagne).

Kraliss.com s'engage à délivrer aux Annonceurs une facture – par voie électronique – dans les meilleurs délais.

Dans les meilleurs délais à compter de la date de fin de publication de la Campagne, Kraliss.com procède au comptage des Clients cibles non convertis, dans les conditions ci-avant définies, et procède au remboursement correspondant sur le Porte-Monnaie de l'Annonceur.

8.3. Service de mise en relation

8.2.1. Pour les Clients

Le prix du Service de mise en relation est indiqué directement sur la fiche de la Célébrité/du Professionnel, au sein de l'Annuaire.

Le prix est payé intégralement par le Client préalablement à la mise en relation sollicitée, via son Porte-Monnaie (sans ce règlement préalable la mise en relation ne sera pas effectuée).

Kraliss.com s'engage à délivrer au Client une facture correspondante – par voie électronique – dans les meilleurs délais.

Si au terme de la mise en relation, il apparaît que la Célébrité/le Professionnel a été impoli, le Client sera remboursé directement sur son Porte-Monnaie, du montant préalablement débité.

8.2.2. Pour les Célébrités/Professionnels

Le Service de mise en relation est également payant pour les Célébrités/Professionnels.

Il est prévu que Kraliss.com perçoive une commission de 20% du coût de la mise en relation, préalablement payé par le Client, dans les conditions définies à l'Article 8.2.1 des présentes.

Plus précisément, si l'appel/la visioconférence s'est déroulé/déroulée sans que la Célébrité/le Professionnel soit déclarée/déclaré impolie/impoli, le Greffier valide l'appel/la visioconférence (en suivant la procédure prévue à cet effet sur la Solution) et le montant déposé sur le compte d'attente visé ci-avant, est réparti de la façon suivante :

- 80% reversés sur le Porte-Monnaie de la Célébrité/du Professionnel ;
- 20% conservés par Kraliss.com à titre de rémunération pour le Service de mise en relation.
- Entre 1 et 5 euros à titre de rémunération pour le Greffier.

Kraliss.com s'engage à délivrer à la Célébrité/au Professionnel une facture correspondante – par voie électronique – dans les meilleurs délais.

Si au terme de la mise en relation, il apparaît que la Célébrité/le Professionnel a été impolie/impoli, elle/il ne percevra aucune rémunération.

ARTICLE 9. RECLAMATION - RETRACTATION – GARANTIE

9.1. Service clientèle

Le service clientèle de la Solution est accessible du lundi au vendredi de 9h à 20h GMT *via* le formulaire de contact du site internet ou par courrier postal à l'adresse indiquée à l'Article 1 des présentes. Dans ces deux derniers cas, Kraliss.com s'engage à apporter une réponse sous 5 jours ouvrés.

9.2. Droit de rétractation – Vente à distance

9.2.1. Conditions d'exercice du droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter du jour où le contrat à distance est conclu pour les contrats relatifs à la fourniture d'une prestation de service et/ou à la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La décision de rétractation devra être notifiée à Kraliss.com aux coordonnées indiquées à l'Article 1 des présentes au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

Le Client a, par exemple, la possibilité d'utiliser le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales. En tout état de cause, Kraliss.com adressera au Client au plus tôt un accusé de réception de ladite rétractation par courrier électronique.

9.2.2. Effets du droit de rétractation

Lorsque le droit de rétractation est exercé, Kraliss.com est tenu de rembourser le Client de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur, tel que précisé à l'article L. 242-4 du Code de la consommation.

Le cas échéant, Kraliss.com effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation sont exposés dans le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales.

9.2.3. Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment, aux contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

De même, le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du Client avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation.

Lors de la validation de la commande d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation, le renoncement du Client au droit de rétractation sera manifesté par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante :

« Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours, s'agissant de ce contenu ».

Le Client recevra alors une confirmation par email de son renoncement au droit de rétractation.

Lors de la validation de la commande d'une prestation, le renoncement du Client au droit de rétractation sera manifesté par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante :

« Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierais avant l'écoulement de ce délai ».

Le Client recevra alors une confirmation par email de son renoncement au droit de rétractation.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE DE KRALISS.COM

10.1. Nature des obligations de Kraliss.com

Kraliss.com s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à la fourniture du Service de paiement, d'iBranta et du Service de mise en relation, conformément aux spécifications des présentes. Kraliss.com ne répond que d'une obligation de moyens concernant les services objet des présentes.

Kraliss.com n'agit dans le cadre des présentes, qu'en qualité de prestataire technique.

Kraliss.com ne joue aucun rôle actif lui permettant d'avoir une connaissance ou un contrôle des données transmises ou stockées.

10.2. Force majeure - Faute du Client

Kraliss.com n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

10.2.1. Force majeure

Au sens des présentes conditions générales, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du Service du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, de

manquement imputable au fournisseur d'accès, de défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe, codes ou références fournis au Client, de piratage informatique, d'une faille de sécurité imputable à l'hébergeur de la Solution ou aux développeurs, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Kraliss.com. Dans de telles circonstances, Kraliss.com sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

10.2.2. Faute du Client

Au sens des présentes Conditions générales, sera considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier toute mauvaise utilisation du Service, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par Kraliss.com sur ses Solution, toute divulgation ou utilisation illicite du mot de passe, des codes et références du Client, ainsi que le renseignement d'informations erronées ou l'absence de mise à jour de telles informations dans son compte. Sera également considérée comme une faute du Client la mise en œuvre de tout procédé technique, tels que des robots, ou des requêtes automatiques, dont la mise en œuvre contreviendrait à la lettre ou à l'esprit des présentes conditions générales de vente.

10.3.Problèmes techniques - Liens hypertextes

En cas d'impossibilité d'accès à la Solution, en raison de problèmes techniques de toutes natures, le Client ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité. L'indisponibilité, même prolongée et sans aucune durée limitative, d'un ou plusieurs services en ligne, ne peut être constitutive d'un préjudice pour les Clients et ne peut aucunement donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts de la part de Kraliss.com.

Les liens hypertextes présents sur la Solution peuvent renvoyer sur d'autres sites internet. La responsabilité de Kraliss.com ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur. De même la responsabilité de Kraliss.com ne saurait être engagée si la visite, par l'Internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

10.4.Dommages-intérêts à la charge de Kraliss.com

A défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité de Kraliss.com est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. Kraliss.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects tels que, notamment les pertes de données, les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de Kraliss.com ne pourra en tout état de cause excéder le prix du Service commandé.

10.5. Liens hypertextes et Contenus de la Solution

Les Contenus de la Solution sont publiés à titre indicatif, sans garantie d'exactitude. Kraliss.com ne peut en aucun cas être tenu responsable du fait d'une omission, d'une inexactitude ou de toute erreur contenue dans ces informations et qui serait à l'origine d'un dommage direct ou indirect causé à l'Internaute.

ARTICLE 11. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de sa prestation, Kraliss.com va être amené à traiter des données à caractère personnel de ses Clients.

11.1. Identité du responsable du traitement

Le responsable de la collecte et des données traitées sur la Solution est Kraliss.com.

11.2. Données collectées

11.2.1. Données collectées auprès des clients

Dans le cadre de ses relations contractuelles, Kraliss.com peut être amené à collecter et traiter des informations de ses Clients.

Pour l'inscription de ses Clients et pour l'utilisation du service, Kraliss.com va collecter : le nom, le prénom, date de naissance, la nationalité, le nom commercial et la dénomination sociale, le secteur d'activité, l'adresse mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone, le mot de passe, toute donnée volontairement transmise via le champ libre.

Lors des transactions, Kraliss.com va collecter : la date et l'heure GMT de la transaction, le numéro de série de l'ordinateur (numéro de série du CPU et de la carte mère), l'OS de l'ordinateur, l'adresse IP LAN au moment de la transaction, le numéro IMEI pour les mobiles, le type d'OS pour les mobiles, l'adresse IP publique au moment de la transaction (PC et mobile), les coordonnées GPS au moment de la transaction), l'IBAN, la copie numérisée d'une pièce d'identité, copie d'un RIB, justificatif de domicile.

Lors des transactions entre deux comptes, Kraliss.com va également collecter : l'adresse email du destinataire, le numéro de compte du destinataire.

11.2.2. Finalités de la collecte de données personnelles

Les données collectées lors de la relation contractuelle font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité de :

- exécuter les engagements contractuels ;
- apporter une réponse circonstanciée aux Clients ;
- contacter les Clients ;
- éviter toute activité illicite ou illégale ;
- faire respecter les conditions générales ;
- si besoin, engager des procédures judiciaires ;
- vérifier l'identité des Clients ;

11.2.3. Bases juridiques du traitement

Les données collectées ont pour base juridique une relation contractuelle.

11.2.4. Destinataires des données

Les données collectées sont consultables uniquement par Kraliss.com dans les limites strictement nécessaires à l'exécution des engagements contractuels.

Ces données, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais rendues librement visualisables par une personne physique tierce.

11.2.5. Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles collectées sont conservées pendant le temps de la relation contractuelle, et pendant le temps durant lequel la responsabilité de Kraliss.com peut être engagée.

Passé le délai de conservation, Kraliss.com s'engage à supprimer définitivement les données des personnes concernées sans en conserver une copie.

11.2.6. Sécurité et confidentialité des données personnelles

Les données personnelles sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données et de la législation nationale en vigueur.

L'accès aux locaux de Kraliss.com est également sécurisé.

11.2.7. Minimisation des données

Kraliss.com peut également collecter et traiter toute donnée transmise volontairement par ses Clients.

Kraliss.com oriente ses Clients afin qu'ils fournissent des données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exécution des engagements contractuels.

Kraliss.com s'engage à ne conserver et traiter que les données strictement nécessaires à ses activités professionnelles, et supprimera toute donnée reçue non utile à ses activités dans les plus brefs délais.

11.3. Respect des droits

Les Clients de Kraliss.com disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse postale de Kraliss.com ou en remplissant le formulaire contact en ligne.

11.3.1. Droit d'information, d'accès et de communication des données

Les Clients de Kraliss.com ont la possibilité d'accéder aux données personnelles qui les concernent.

En raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe à Kraliss.com, les demandes seront uniquement traitées si les Clients rapportent la preuve de leur identité, notamment par la production d'un scan de leur titre d'identité valide (en cas de demande par le formulaire électronique dédié) ou d'une photocopie signée de leur titre d'identité valide (en cas de demande adressée par écrit), tous deux accompagnés de la mention « j'atteste sur l'honneur que la copie de cette pièce d'identité est conforme à l'original. Fait à ... le ... », suivie de leur signature.

Pour les aider dans leur démarche, les Clients trouveront [ici](#) un modèle de courrier élaboré par la Cnil.

11.3.2. Droit de rectification, de suppression et droit à l'oubli des données

Les Clients de Kraliss.com ont la possibilité de demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement de leurs données personnelles qui peuvent s'avérer le cas échéant inexactes, erronées, incomplètes ou obsolètes. Conformément au Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Kraliss.com est tenu, sur simple demande du Client, de supprimer toutes ses coordonnées de ses fichiers dans un délai maximal d'un mois suivant la réception de la demande du Client.

Les Clients de Kraliss.com peuvent également définir des directives générales et particulières relatives au sort des données à caractère personnel après leur décès. Le cas échéant, les héritiers d'une personne décédée peuvent exiger de prendre en considération le décès de leur proche et/ou de procéder aux mises à jour nécessaires.

Pour les aider dans leur démarche, les Clients trouveront [ici](#) un modèle de courrier élaboré par la Cnil.

11.3.3. Droit d'opposition au traitement de données

Les Clients de Kraliss.com ont la possibilité de s'opposer à un traitement de leurs données personnelles. Par ailleurs, le traitement des données par Kraliss.com doit être soumis au consentement des Clients, conformément au Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour les aider dans leur démarche, les Clients trouveront [ici](#) un modèle de courrier élaboré par la Cnil.

11.3.4. Droit à la portabilité des données

Les Clients de Kraliss.com ont le droit de recevoir les données personnelles qu'ils ont fournies à Kraliss.com dans un format transférable, ouvert et lisible.

11.3.5. Droit à la limitation du traitement

Les Clients de Kraliss.com ont le droit de demander que le traitement de leurs données personnelles par Kraliss.com soit limité. Ainsi, leurs données ne pourront qu'être conservées et non plus utilisées par Kraliss.com.

11.3.6. Délais de réponse

Kraliss.com s'engage à répondre à toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de la réception de la demande.

11.3.7. Plainte auprès de l'autorité compétente

Si Les Clients de Kraliss.com considèrent que Kraliss.com ne respecte pas ses obligations au regard de leurs données à caractère personnel, ils peuvent adresser une plainte ou une demande auprès de l'autorité compétente. En France, l'autorité compétente est la Cnil à laquelle ils peuvent adresser une demande [ici](#).

11.4. Transfert des données collectées

11.4.1. Transfert à des partenaires

Kraliss.com a recours à des prestataires habilités pour faciliter la collecte et le traitement de ses Solutions, Campagnes, iBranta, Service de mise en relation ainsi que des données de ses Clients. Ces prestataires peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne. Kraliss.com s'est préalablement assuré de la mise en œuvre par ses prestataires de garanties adéquates et du respect de conditions strictes en matière de confidentialité, d'usage et de protection des données, par exemple *via* le Privacy Shield états-unien.

Kraliss.com fait appel aux sous-traitants suivants :

Partenaire	Qualité	Pays destinataire	Traitement réalisé	Garanties
Agents Kraliss	Sous-traitant	France	Point de vente Kraliss	Clauses contractuelles
VIVA PAYMENTS	Co-responsable	Grèce	Service d'émission de monnaie électronique et de cartes bancaires.	https://www.viva.com/
Network Call Center AM	Sous-traitant	Sénégal	Prospection commerciale Gestion des campagnes publicitaires Gestion des mises en relation Gestion du service après-vente Gestion du support technique	Clauses contractuelles

11.4.2. Transfert sur réquisition ou décision judiciaire

Les Clients consentent également à ce que Kraliss.com communique les données collectées à toute personne, sur réquisition d'une autorité étatique ou sur décision judiciaire.

11.4.3. Transfert dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition

Si Kraliss.com est impliqué dans une fusion, une vente d'actifs, une opération de financement, une liquidation ou banqueroute ou dans une acquisition de tout ou partie de son activité par une autre société, les Clients consentent à ce que les données collectées soient transmises par Kraliss.com à cette société et que cette société opère les traitements de données personnelles visés dans les présentes Conditions générales de service au lieu et place de Kraliss.com.

ARTICLE 12. SYSTEME DE PARRAINAGE

12.1. Parrainage tout public

Les Utilisateurs de la Solution pourront à leur tour parrainer une personne (physique ou morale), afin que ce dernier télécharge et utilise la Solution.

En sa qualité de parrain, le Client abonné percevra la somme de 50 € dès que son « filleul » s'inscrit sur la Solution, avec le profil entreprise et que ce dernier effectue un deux encaissements *via* l'application Kraliss.com et en provenance de deux utilisateurs particuliers Kraliss.com choisis par la direction de Kraliss.com.

Cette rémunération de parrainage est valable une fois par filleul entreprise.

Ce système de parrainage prend fin automatiquement au bout de 12 mois, en fonction de la date d'inscription du « filleul ».

12.2. Dispositions générales.

- Obligations déclaratives des Clients cibles

Du fait de l'aspect rémunératrice de l'activité, les Clients cibles peuvent être assimilés (*en fonction de leur pays de résidence*) à des travailleurs indépendants (*freelances*) et devront donc se mettre en conformité avec la législation de leur pays de résidence et y effectuer toutes les démarches déclaratives.

Les Clients cibles, s'engagent à déclarer les gains perçus au titre des Campagnes rémunérées effectués lors de leur déclaration de revenus de l'année suivante, conformément à l'article 156 du Code Général des impôts. Cette déclaration est obligatoire et le montant total des gains perçus doit être apposée dans la catégorie « revenus liés au service ». Toutefois, et sans altérer le caractère obligatoire de cette déclaration, le Client ayant perçu une somme annuelle inférieure à 3.000 € ou ayant effectué moins de 20 transactions ne sera pas imposé.

- Obligations déclaratives des parrains

Les parrains percevant plus de 1.200 euros TTC par an, s'engagent à déclarer les gains perçus au titre des parrainages effectués lors de leur déclaration de revenus de l'année suivante.

Le Client est tenu de procéder à l'ensemble de ses obligations déclaratives auprès de l'administration fiscale, dès réception du premier paiement de Kraliss.com.

Kraliss.com se dégageant expressément de toute responsabilités en cas de non-déclaration par le parrain ou le Client cible.

- Consentement des filleuls aux traitements de certaines de leurs données

Les Annonceurs ou les particuliers, en acceptant de devenir le filleul d'un autre utilisateur Kraliss.com, donnent leur consentement à ce que leurs parrains accèdent à certaines de leurs données administratives et financières telles que son identité, ses encaissements mensuels, les recharges qu'ils effectuent sur Kraliss ainsi que toutes les informations nécessaires pour le suivi financier et administratif.

- Obligation de confidentialité des parrains

Au regard de ce qui précède, les parrains, qu'ils soient des Annonceurs ou des particuliers, s'engagent à respecter une obligation stricte de confidentialité concernant toutes les informations, documents, chiffres relatifs au filleul qu'il parraine, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son rôle de parrain.

En effet, en leur qualité de parrain, ils auront notamment accès aux encaissements mensuels de leurs filleuls, à leurs éventuelles recharges sur l'application Kraliss.com, ainsi qu'aux informations nécessaires pour le suivi financier et administratif. Au titre de cette obligation de confidentialité incombant aux parrains, Kraliss.com ne saurait être reconnue responsable en cas de manquement et se dégage ainsi de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1. Protection légale des Contenus de la Solution

Les Contenus de la Solution sont susceptibles d'être protégés par le droit d'auteur et le droit des bases de données. Toute représentation, reproduction, traduction, adaptation ou transformation, intégrale ou partielle, réalisée illégalement et sans le consentement de Kraliss.com ou de ses ayants droit ou ayants cause constitue une violation des Livres I et III du Code de la propriété intellectuelle et sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires pour contrefaçon.

13.2. Protection contractuelle des Contenus de la Solution

L'Internaute s'engage contractuellement à l'égard de Kraliss.com à ne pas utiliser, reproduire ou représenter, de quelque manière que ce soit, les Contenus de la Solution, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, à une autre fin que celle de leur lecture par un robot ou un navigateur. Cette interdiction n'est pas applicable aux robots d'indexation ayant pour seul objet de scanner le contenu de la Solution aux fins d'indexation.

13.3. Licence sur l'Application

Kraliss.com propose au Client de télécharger l'Application depuis le Store. Le téléchargement de l'Application est gratuit. Dans ce cadre, Kraliss.com consent au Client, à titre non exclusif, une licence d'utilisateur final portant sur l'Application. La licence est consentie pour le monde entier et pour toutes les langues.

La licence porte uniquement sur le droit de reproduction de l'Application, aux seules fins de téléchargement de l'Application et de son exécution, ainsi que le droit d'utilisation de l'Application, à l'exclusion de :

- toute reproduction en vue de la commercialisation, de la mise en circulation, de la rediffusion, de la distribution, de la publication de l'Application ou de l'installation de L'Application sur un autre poste que ceux du Client ;
- toute représentation, même partielle, de l'Application, notamment par voie de communications au public en ligne ou de projections publiques ;
- toute traduction, adaptation, d'arrangement ou de modification de l'Application, ainsi que tout export ou fusion de ce dernier avec d'autres applications informatiques.
- toute compilation, décompilation, désassemblage, traduction, analyse, reverse engineering de l'Application.

Les droits d'utilisation de l'Application sont personnels et non cessibles. Les droits accordés au Client le sont exclusivement pour un utilisateur unique, pour ses besoins propres, à l'exclusion de toute forme de fourniture à des tiers, même à une société filiale ou un membre d'un groupement de droit ou de fait.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du présent contrat, que ce soit dans le cadre de l'existence matérielle des droits objets de la présente licence.

ARTICLE 14. CONFIDENTIALITE

Les parties conviennent de considérer comme confidentielles toutes les informations qu'elles pourront être amenées à connaître dans le cadre des présentes, en ce qui concerne leurs affaires respectives. Sont considérées comme informations confidentielles : toutes informations transmises par l'une des parties, par oral, écrit, système informatique ou par tout autre moyen et incluant, sans limitation, tous données, rapports, contrats, diagrammes, code source informatiques, états financiers, modèles, dessins, prix, documents (techniques, fonctionnels, organisationnels financiers, commerciaux, marketing ou stratégiques), spécifications techniques dans le cadre le cadre de la mission décrite dans ce contrat.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui étaient déjà connues par les Parties avant le début de leurs relations contractuelles, preuve pouvant en être apportée par écrit et celles qui sont parues dans un document écrit indépendamment d'une divulgation par les parties.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations confidentielles de l'autre partie auxquels elles auront accès à l'occasion du présent Contrat. Les parties s'engagent à faire respecter cette obligation par tous leurs mandataires sociaux, personnels, sous-traitants et tiers contractants.

La présente obligation de confidentialité prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est valable pour une durée de 10 ans.

ARTICLE 15. STIPULATIONS FINALES

15.1. Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

15.2. Modifications des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par Kraliss.com. Les conditions générales applicables au Client sont celles en vigueur au jour de sa commande ou de sa connexion sur le présent Solution, toute nouvelle connexion au compte emportant acceptation le cas échéant des nouvelles conditions générales.

15.3. Litiges

En vertu de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et dont la solution n'aura pu être trouvée préalablement à l'amiable entre les parties devra être soumis à Medicycs : www.medicys.fr.

En outre, le Client est informé de l'existence de la plateforme de règlement en ligne des litiges, accessibles à l'adresse URL suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>

Tout litige relatif au présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché par voie d'arbitrage conformément au règlement de l'Institut digital d'arbitrage et de médiation : www.fast-arbitre.com.

15.4. Entièreté

La nullité d'une des clauses du présent contrat n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat ou du contrat dans sa globalité, qui garderont leur plein effet et portée. Dans une telle hypothèse, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

15.5. Non-renonciation

L'absence d'exercice par Kraliss.com des droits qui lui sont reconnus par les présentes ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation à faire valoir lesdits droits.

15.6. Démarchage téléphonique

Le Client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse <http://www.bloctel.gouv.fr/>.

15.7. Langues des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales sont proposées en français.

15.8. Clauses abusives

Les stipulations des présentes conditions générales s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation concernant les clauses abusives dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur.

**MODALITE D'ANNULATION DE LA COMMANDE EN
CAS DE VENTE A DISTANCE AUPRES D'UN CLIENT**

En cas de vente à distance, telle que définie par l'article L. 221-1 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le Client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 221-2.

**Si vous annulez votre commande,
vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.**

=====

ANNULATION DE COMMANDE
Code de la consommation art. L. 221-5

Conditions :

- * compléter et signer ce formulaire
- * l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception**
- * utiliser l'adresse figurant à l'article 1
- * l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.**

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- * Nature de la marchandise ou du service commandé :.....
.....
- * Date de la commande :.....
- * Date de réception de la commande :
- * Nom du client :
- * Adresse du client :
-

Signature du client :